



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES
VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, CHARGE DU LOGEMENT
ET DE L'URBANISME

Paris, le 20 AOUT 2009

Monsieur le Président,

Les secteurs de l'immobilier et de la construction occupent une place centrale dans notre économie. Ils représentent une composante importante des choix d'investissement des ménages et des entreprises. Ils font l'objet de nombreuses politiques publiques du Gouvernement.

Face à de tels enjeux, les statistiques qui permettent d'en analyser les évolutions conjoncturelles doivent être les plus objectives possibles.

La qualité des données produites par le service statistique public dans ces domaines est aujourd'hui déjà élevée. L'Insee a ainsi conduit des travaux en collaboration avec les notaires qui ont sensiblement amélioré la qualité du suivi conjoncturel des prix des logements. Néanmoins, d'autres indicateurs de prix dans l'immobilier existent et bénéficient parfois d'une large audience alors même que leur qualité et leur pertinence font débat.

Les statistiques relatives à l'immobilier ou à la construction ne sont par ailleurs pas toujours produites ou publiées de façon suffisamment coordonnée. Cet émiettement ne facilite pas l'analyse conjoncturelle. Il peut nuire à la lisibilité des statistiques et, à leur comparabilité.

Au total, la transparence du suivi statistique conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction semble encore pouvoir être améliorée. Elle constitue un élément essentiel du pilotage des politiques publiques associées et un facteur d'amélioration du fonctionnement des marchés.

Dans ce contexte, nous souhaiterions que le Conseil national de l'information statistique formule des propositions pour améliorer la qualité statistique et la diffusion du suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction.

Monsieur Jean-Pierre DUPORT
Président du Conseil national de l'information statistique
INSEE - Timbre D130
18 Boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris Cedex 14

Nous serions, en particulier, intéressés par les recommandations que pourrait formuler le Cris sur les points suivants :

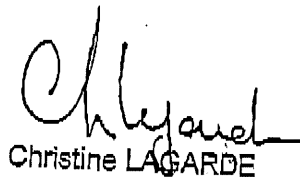
- l'utilisation des différents indices de prix existant aujourd'hui pour les logements anciens ;
- les marges de progrès ouvertes par les travaux communautaires sur le suivi statistique des prix des logements neufs ;
- les modalités de diffusion du suivi conjoncturel des loyers en vue d'augmenter la visibilité des données disponibles en la matière ;
- les informations relatives au fonctionnement du marché de l'immobilier telles que les stocks de logements invendus dans le neuf comme dans l'ancien, les délais d'écoulement de ces stocks... ;
- les statistiques concernant la capacité de financement des ménages et l'utilisation des crédits logement.

Nous souhaitons que ces recommandations nous soient remises, ainsi qu'au service public statistique, avant la fin de l'année 2009.

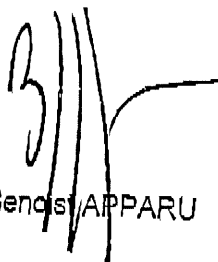
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Louis BORLOO



Christine LAGARDE



Benoist APPARU